

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 5

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le deux février deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept janvier mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Laurie VERNET ; David HENON ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Adeline SAVY (procuration à Doriane LEXTRAIT) ; Dominique MONTEIL (procuration à Marie-José VOLLE) ; Valentin GINEYS (procuration à Gino HAUET).

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Isabelle PIZETTE

Délibération n°2023_02_02_04

**APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR) ET AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
L'ARDÈCHE
POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA
SALLE POLYVALENTE ET DU GYMNASSE DU TRIOLET**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, François ARSAC, indique que la collectivité a pour projet de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et du gymnase du Triolet. Cette opération comprendra des travaux d'isolation et de réfection de l'étanchéité. Ils conduiront à l'augmentation de la performance énergétique de la structure très énergivore et à l'amélioration du confort thermique des usagers.

Ces actions « à gain rapide » sont des mesures de performance environnementales. Elles permettront de diminuer la consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique. De fait, elles concourront à l'objectif de 40% de réduction des émissions de CO2 des bâtiments tertiaires en 2030.

Le montant financier global de ces travaux est évalué à 300 075 € HT.

Il convient donc d'approuver le principe du dépôt d'un dossier de demande de financement auprès :

- de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses prévisionnelles soit 120 030 € d'aide financière attendue ;
- du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aides « Atout ruralité 07 » pour une subvention à hauteur de 40% du montant total des dépenses prévisionnelles soit 120 030 € d'aide financière attendue.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance et la nécessité des travaux à entreprendre ;

Considérant que ces travaux sont une des priorités de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR ;

Considérant que ces travaux sont pris en compte dans le dispositif d'aides « Atout ruralité 07 » du Conseil Départemental de l'Ardèche ;

Considérant l'intérêt de solliciter les aides financières :

- de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR, pour un montant total de 120 030 € ;
- du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout ruralité 07 », pour un montant de 120 030 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente et du gymnase du Triolet d'un montant total des dépenses prévisionnelles de 300 075 € HT.

APPROUVE le dossier de demande de financement pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente et du gymnase du Triolet, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

SOLLICITE le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 40 % du montant total des dépenses soit 120 030 € d'aide financière attendue,

SOLLICITE le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 40 % du montant total des dépenses, soit 120 030 € d'aide financière attendue,

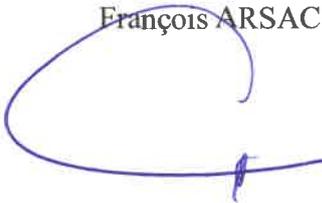
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2023 cette dépense.

Adopté à l'unanimité (23 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Isabelle PIZETTE

